



**COMMUNE
DE
SAINT-PIERRE-BOIS**

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 MARS 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-Bois, dûment convoqué le quatorze mars deux mil vingt deux, s'est réuni à la Mairie sous la présidence du Maire Alain MEYER.

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022**
2. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**
3. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**
4. **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021**
5. **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**
6. **TAUX D'IMPOSITION 2022**
7. **CONSTITUTION DE PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES OU CONTENTIEUSES**
8. **AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE 2022**
9. **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**
10. **SUBVENTION : NUITS DE ST GILLES**
11. **SUBVENTION : ASSOCIATION LINE DANSE ENTR'ELLES**
12. **TRAVAUX RUES ALOUETTES ET DAMBACH : AVENANT COLAS**
13. **REVALORISATION DE TRAITEMENT : THIEBAUT CHRISTOPHE**
14. **POINTS DIVERS**

1. **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, après délibération et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de l'adjoint Frédéric STOCKER (hors de la présence du Maire)

VOTE ET ACCEPTE A L'UNANIMITE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES MANDATS EMIS	361 616.06 €
- RECETTES TITRES EMIS	449 496.89 €

- RESULTAT SECTION DE FONCTIONNEMENT	87 880.83 €
- Résultat à la clôture de l'exercice précédent	130 617.80 €
- C/002 Report résultat fonctionnement (recettes) :	121 702.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES MANDAT EMIS	585 900.17 €
- RECETTES TITRES EMIS	177 650.88 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	- 408 249.29 €
- Résultat à la clôture de l'exercice précédent	352 834.44 €
- C/001 Report résultat investissement (dépenses) :	55 414.85 €

RESTES A REALISER DEPENSES	134 675.00 €
RESTES A REALISER RECETTES	93 294.00 €

RESULTATS D'INVESTISSEMENT CORRIGE AVEC RAR - 96 795.85 €

- AFFECTATION AU 1068 96 795.85 €

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal,

- **DECLARE UNANIMEMENT** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour.

APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

- C/001 Report résultat investissement (dépenses) :	55 414.85 €
- Report Reste à réaliser DEPENSES	134 675.00 €
- Report Reste à réaliser RECETTES	93 294.00 €
- Résultat d'investissement corrigé des RAR (dépenses)	96 795.85 €
- C/002 Report résultat fonctionnement (recettes) :	121 702.78 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES VOIX,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 au niveau des chapitres tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBREE :

- DÉPENSES BUDGET PRINCIPAL	583 170.78 €
- RECETTES BUDGET PRINCIPAL	583 170.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBREE :

- DÉPENSES BUDGET PRINCIPAL	536 083.63 €
- RECETTES BUDGET PRINCIPAL	536 083.63 €

6. TAUX D'IMPOSITION 2022

APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TAUX TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	20.91 %
- TAUX TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI.	47.64 %

7. CONSTITUTION DE PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES ET / OU CONTENTIEUSES

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au conseil municipal de constituer une telle provision à hauteur de 15% des montants figurant en balance de sortie des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726.

Il est ainsi proposé au conseil municipal,

CONSIDERANT le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

DE DECIDER de constituer une provision pour créances douteuses et d'opter pour le régime des provisions-budgétaires sur option semi-budgétaires,

DE DECIDER ainsi l'inscription au BP 2022 du montant annuel du risque encouru, soit **677 euros** (Ce montant figurera aux comptes 6817 et 7817).

D'AUTORISER le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

8. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, conformément à la législation en vigueur, que le produit des baux de chasse peut être affecté, de façon totale ou partielle, au paiement des cotisations dues à la Caisse d'Assurances-Accidents Agricole (CAAA.) dans la mesure où les propriétaires abandonnent ledit produit à la commune. Le montant de la cotisation

d'assurance accidents s'élève à **6 836 €** pour l'année 2022. Le restant sera utilisé dans l'intérêt collectif local comme stipulé dans le cahier des charges type des chasses communales 2015-2024 dans son article 6.

APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de verser l'intégralité de la cotisation d'assurance à la Caisse d'Assurances Accidents Agricole du Bas-Rhin à savoir la somme de 6 836 euros pour l'année 2022.

CHARGE le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et **L'AUTORISE** à signer toutes pièces.

9. SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Chaque année des associations bénéficient de subvention. Voici les montants proposés pour 2022.

APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE DES VOIX, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le montant des subventions qui seront allouées à chaque association,
- **CHARGE** le Maire de toutes les modalités liées à cette décision et **L'AUTORISE** à signer toutes pièces.

SAINT PIERRE BOIS

BUDGET PRIMITIF 2022

SUBVENTION 2021	EUROS
ARTICLE 6574	VOTE 2022

ASSOCIATION VOYAGE SCOLAIRE	30,00
ASSOCIATION STEIGEOISE	100,00
SYNDICAT D INITIATIVE DE VILLE	30,00
ASSOCIATION MAISON DU VAL DE VILLE	30,00
CHORALE ST GILLES ST PIERRE BOIS	200,00
ASSOCIATION SPORTIVE ST PIERRE BOIS / TRIEMBACH AU VAL	200,00
ASS SALZ UNS PFAFFER UF DA BRATTER	200,00
CLUB PAPILLONS D'ORES ST PIERRE BOIS	200,00
CLUB DE MOTO CROSS ST PIERRE BOIS	200,00
ASS DECOUVR'RIE STPIERREBOIS/HOH	200,00
ASSOCIATION MASSIF VOSGIEN	25,00
EMMAUS SCHERWILLER	100,00
ASS PARENTS ST PIERRE BOIS THANVILLE	100,00

Line Danse Entr'Elles	200,00
ASPERULE	780,00
DIRECTION DEPART. ANCIEN COMBATANT	25,00
STE HISTOIRE DU VAL DE VILLE	100,00
CLUB VOSGIEN VILLE	45,00
RESERVE	215,00
TOTAL	2 980,00

10. SUBVENTION : NUITS DE ST GILLES

« Les nuits de Saint-Gilles », dont les représentations sont prévues les 25/06 et les 01 et 02/07/2022 à la place de la fête du cheval auront lieu sur la colline Saint Gilles.

Comme indiqué dans la délibération du 17 janvier 2022, la commune de St Pierre Bois fera une subvention exceptionnelle sous forme de frais remboursables d'un montant de 10 000€ à l'association les cavaliers du Rêves.

LE CONSEIL MUNICIPAL AYANT DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association les cavaliers du Rêves dans le cadre du spectacle « Les nuits de Saint-Gilles ».
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 en dépenses et sur le compte 70878 en recettes.

11. SUBVENTION : ASSOCIATION LINE DANSE ENTR'ELLES

Madame Nadia GEISLER, Présidente de l'Association LINE DANSE ENTR'ELLES a fait une demande de subvention afin de financer l'achat de lampes et de câbles dans le cadre de St Gilles en fête et d'animations estivales. Il s'agit d'une avance de frais remboursable.

LE CONSEIL MUNICIPAL AYANT DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association LINE DANSE ENTR'ELLES,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Cette somme sera imputée sur le compte 6574 en dépenses et sur le compte 70878 en recettes.

12. TRAVAUX RUES ALOUETTES ET DAMBACH : AVENANT COLAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été nécessaires dans les rues des Alouettes et de Dambach.

La société Colas a envoyé un avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL AYANT DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **DE REPORTER** la décision au prochain conseil municipal dans l'attente que les dernières réserves soient levées.

13. REVALORISATION DE TRAITEMENT : THIEBAUT CHRISTOPHE

Le conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE

Qu'à compter du 1^{er} avril 2022, la rémunération de Monsieur Christophe THIEBAUT, Agent technique contractuel, est révisée comme suit :

Anciens indices : brut : 499 majoré : 430

Nouveaux indices : brut : 525 majoré : 450

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

14. POINTS DIVERS

- Prix loyer : chasse (lot N° 2)
La demande de révision du montant du bail du lot de chasse n° 2 est discutée.
Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le montant avant la fin des baux en avril 2024, mais reste ouvert à un échange constructif avec le locataire de la chasse.
- Un grand merci à Damien, Thierry, Emilien, Roland et Christophe dans le cadre de la coupe d'une centaine d'épicéas près du terrain de football.
- Des devis ont été demandés pour la réfection de la première partie du chemin de l'église le long du terrain de football.
- Ces travaux seraient réalisables cette année malgré un budget contraint.
- Un bulletin d'informations avec l'agenda des animations paraîtra avant Pâques.
- Dans le cadre des nuits de St Gilles, les membres du conseil municipal sont sollicités pour l'installation des chaises et pour compléter les capacités opérationnelles de la commission sécurité.